

Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 13/04/2022, et publié le 14/04/2022 est exécutoire.

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU JEUDI 07 AVRIL 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	20	8	1	31 mars 2022	31 mars 2022

#### *Comptes administratifs 2021 : budget annexe camping*

L'an deux mil vingt-deux le jeudi sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

#### **PRÉSENTS :**

Emmanuel RIOTTE, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Raphaël FOSSET, Lionel DELHOMME, Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE, Noura ANGLADE, Marie-Claire LESIRE BONIN, Malika LACH-HAB, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Jonathan SAINTRAPT, Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Claudette GAUDIN, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

#### **EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Monsieur Francis BLONDIEAU	donne pouvoir à	Madame Jacqueline CHAMPION
Monsieur Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à	Monsieur Raphaël FOSSET
Madame Sophie CUINIERES	donne pouvoir à	Madame Florence COMBES
Madame Isabelle CHAPUT	donne pouvoir à	Monsieur Jean-Claude LAUNAY
Madame Aurélie COUSIN	donne pouvoir à	Madame Sandrine KOSTADINOV
Monsieur Philippe MARME	donne pouvoir à	Madame Pascale BECUAU
Monsieur Tony JUNG	donne pouvoir à	Monsieur Jonathan SAINTRAPT
Monsieur Jean-Pierre PEAUDECERF	donne pouvoir à	Monsieur Lionel DELHOMME

**ABSENT :** Monsieur Patrick BONGRAND

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Lionel DELHOMME

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2311-5, R.2311-11 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu les comptes administratifs du budget annexe camping (*document annexé*) ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 5 avril 2022 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant que suite à l'arrêt des comptes de la collectivité, les comptes administratifs présentés par le Maire font apparaître les éléments et les résultats de clôture après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant qu'il s'agit pour le Conseil municipal :

- d'examiner les résultats des comptes administratifs 2021 du budget annexe camping ;
- de prendre connaissance des conditions d'exécution dans la note brève et synthétique (*document annexé*) ;

	INVESTISSEMENT				Prélèvement 1963	FONCTIONNEMENT				Résultat 2021 cumulé	
	Dépenses	Recettes	Résultat réel 2021	Résultat 2020 reporté		Dépenses	Recettes	Résultat réel 2021	Résultat 2020 reporté		
Camping	18 383,80	4 707,00	- 13 656,80	+4 707,00	- 8 948,80	8 948,80	58 719,20	62 286,27	+3 547,07	+5 449,56	+ 8 898,63
Cinéma	0,00	8 530,00	+8 530,00	+25 210,38	+34 740,38	0,00	63 739,88	48 508,39	-15 230,49	+15 230,49	-

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- **d'adopter les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe camping (*document annexé*) ;**

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 23 « pour »  
4 « abstention » (Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Claudette GAUDIN et Marie-Isabelle MIALOT)

Etant entendu que Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote (L.2121-14 du CGCT et arrêt du Conseil d'Etat du 18 novembre 1931 LECLERT et LEPAGE)



POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture  
018-211801972-20220407-40-BF  
Date de réception préfecture : 13/04/2022